

[資 料]

資料 - 1 調査団員・氏名

基本設計調査団 団員リスト

氏名	担当	所属
竹内 博史	総括、計画管理	国際協力事業団 無償資金協力部 業務第一課
大栗 久雄	業務主任 / 給水計画	日本技術開発株式会社
前野 伸一	水理地質 1 / 深井戸技術	日本技術開発株式会社
細岡 光弘	水理地質 2 / 物理探査	日本技術開発株式会社
角谷 晃	施設及び機材計画	日本技術開発株式会社
五十嵐 勝行	井戸仕様・コスト分析	日本技術開発株式会社
土橋 信生	社会環境 / 運営・維持管理	日本技術開発株式会社
工藤 健一	積算 / 調達計画	日本技術開発株式会社
横川 憲男	仏語通訳	日本技術開発株式会社

基本設計概要説明調査団 団員リスト

氏名	担当	所属
竹内 博史	総括、計画管理	国際協力事業団 無償資金協力部 業務第一課
大栗 久雄	業務主任 / 給水計画	日本技術開発株式会社
前野 伸一	水理地質 1 / 深井戸技術	日本技術開発株式会社
五十嵐 勝行	井戸仕様・コスト分析	日本技術開発株式会社
横川 憲男	仏語通訳	日本技術開発株式会社

資料 - 2 調査行程

基本設計調査団 日程表(1)

日順	月日(2003)	曜	調査内容	調査場所・移動等
1	3月9日	日	官側(竹内団長)、コンサル団員5名(大栗、前野、角谷、土橋、横川)出国	AF275 12:50 発 パリ着 17:20
2	3月10日	月	官側、コンサル団員5名パリ出発、ニアメ着	AF774 11:00 発 ニアメ着 16:20 着
3	3月11日	火	水利・環境・砂漠化対策省(MHE/LCD)表敬、協議	ニアメ
4	3月12日	水	MHE/LCDと協議、議事録署名	マラディ
			官側とコンサル計3名マラディへ移動 コンサル団員3名 ニアメにて資料収集	ニアメ
5	3月13日	木	官側とコンサル計3名ザンデルに移動 午後ザンデル地方水利局と協議	ザンデル
			コンサル団員 情報収集	ニアメ
6	3月14日	金	官側とコンサル計3名水利局と協議 午後過去の事例見学	ザンデル
			コンサル団員3名情報収集	ニアメ
			コンサル団員3名(五十嵐、細岡、工藤)日本出国	AF275 12:50 発
7	3月15日	土	官側とコンサル 水利局と協議 午後現場見学 マラディに出発	マラディ
			コンサル団員3名情報収集	ニアメ
			コンサル団員3名パリ出発、ニアメ着	ニアメ
8	3月16日	日	官側とコンサル3名ニアメに移動	ニアメ
			コンサル団員6名情報収集	ニアメ
9	3月17日	月	MHE/LCDと協議、テクニカルメモ署名	ニアメ
10	3月18日	火	MHE/LCDと協議、再委託業者と協議	ニアメ
			官側1名パリに移動(17日夜半)	AF773 0:40 発
11	3月19日	水	コンサル団員5名ザンデルに移動 (角谷、五十嵐土橋、細岡、工藤)	ザンデル
			コンサル団員3名現地再委託業者と協議、 午後マラディに移動(大栗、前野、横川)	マラディ
12	3月20日	木	コンサル団員3名ザンデルに移動 水利局と協議	ザンデル
13	3月21日	金	作業準備	ザンデル
14	3月22日	土	電気探査、村落社会調査	ザンデル
15	3月23日	日	電気探査、水利既存施設の調査	ザンデル
16	3月24日	月	Mirriah 郡水利支局と協議、DANIDAの聞き取り調査、電気探査、水利既存施設の調査、社会環境調査	ザンデル
17	3月25日	火	水利局と協議、保健局表敬、電気探査 水利既存施設の調査、社会環境調査	ザンデル
18	3月26日	水	Mirriah 郡長表敬、保健局と協議、電気探査、 社会環境調査	ザンデル
19	3月27日	木	World Vision 聞き取り、 ニジュール水供給会社(SEEN)聞き取り、電気探査、 社会環境調査、既存水利施設の調査、	ザンデル
20	3月28日	金	水利局と協議、電気探査、社会環境調査、 既存水利施設の調査	ザンデル
21	3月29日	土	電気探査、社会環境調査、既存水利施設の調査	ザンデル

基本設計調査団 日程表(2)

22	3月30日	日	団内協議	ザンデル
23	3月31日	月	電気探査、社会環境調査、既存水利施設の調査	ザンデル
24	4月1日	火	AQUADEV 聞き取り、社会環境調査、 既存水利施設の調査、電気探査 業務主任マラディに移動	ザンデル マラディ
25	4月2日	水	Démié (NGO) 聞き取り、社会環境調査、既存水利施設の調 査、電気探査 業務主任ニアメに移動	ザンデル ニアメ
26	4月3日	木	中国掘削会社聞き取り、水利局と協議、 社会環境調査、既存水利施設の調査、電気探査 業務主任、MHE/LCD との協議、 情報収集	ザンデル ニアメ
27	4月4日	金	水利局と協議、社会環境調査、既存水利施設の調査、電気探 査 業務主任 UNICEF 聞き取り、情報収集	ザンデル ニアメ
28	4月5日	土	社会環境調査、既存水利施設の調査、電気探査 団員3名ニアメに移動(前野、角谷、工藤) 業務主任ニアメ大で水質関係打合せ、情報収集	ザンデル ニアメ
29	4月6日	日	社会環境調査、電気探査 団員4名団内協議	ザンデル ニアメ
30	4月7日	月	社会環境調査、電気探査 団員4名ニジェール水供給会社(SPEN)聞き取り、 情報収集	ザンデル ニアメ
31	4月8日	火	保健局聞き取り、社会環境調査、電気探査 団員4名地下水開発公社(OPEDS)との協議、情報収集	ザンデル ニアメ
32	4月9日	水	保健局聞き取り、社会環境調査、電気探査 団員3名情報収集 団員1名(前野)ザンデルに移動	ザンデル ニアメ
33	4月10日	木	水利局と協議、AQUADEV 聞き取り 社会環境調査、電気探査 業務主任 Global 2000、キニアーム撲滅対策委員会と協議 団員3名情報収集	ザンデル ニアメ
34	4月11日	金	資料整理 団員3名情報収集	ザンデル ニアメ
35	4月12日	土	団員5名ニアメへ移動 団員3名情報収集	ニアメ ニアメ
36	4月13日	日	団内協議	ニアメ
37	4月14日	月	MHE/LCD 表敬、資料整理 ニアメ出発、パリに移動	AF773 11:40 発 06:00 着
38	4月15日	火	パリ出発、東京に移動	AF 276 13:45 発
39	4月16日	水	成田着	08:00 成田着

MHE/LCD：水利・環境・砂漠化対策省

基本設計概要説明調査団 日程表

日順	月日(2003)	曜	調 査 内 容	調査場所・移動等
1	7月13日	日	コンサル団員4名(大栗, 前野、五十嵐、横川) 出国、パリ着	AF275 12:05 発 パリ 17:20 着
2	7月14日	月	コンサル団員4名、パリを立ってニアメ到着	AF770 11:00 発 ニアメ 15:30 着
3	7月15日	火	MHE/LCD 表敬・協議、関連機関協議、	ニアメ
4	7月16日	水	MHE/LCD 協議 官側入国	ニアメ
5	7月17日	木	MHE/LCD 協議	ニアメ
6	7月18日	金	議事録署名、官側出国	ニアメ
7	7月19日	土	コンサル団員ザンデールに移動	ザンデール
8	7月20日	日	コンサル団員ザンデール地方水利局表敬・協議 現地調査	ザンデール
9	7月21日	月	現地調査	ザンデール
10	7月22日	火	コンサル団員ザンデール地方水利局協議 現地調査	ザンデール
11	7月23日	水	コンサル団員4名ニアメに移動	ニアメ
12	7月24日	木	MHE/LCD 協議、関連機関協議	ニアメ
13	7月25日	金	コンサル団員4名、パリに向けニアメ出発	AF773 23:40 発
14	7月26日	土	パリ着、東京に向けてパリ出発	パリ 6:00 着 AF276 13:15 発
15	7月27日	日	成田着	成田 7:50 着

資料 - 3 関係者（面会者）リスト

基本設計調査団 面会者リスト

所属	氏名	役職
Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement, et de la lutte contre la Désertification 水利・環境・砂漠化対策省		
Ministère 本省	M. Ousseini Salifou	Secrétaire Général 次官
	M. Ibrahim Malam Issoufou	Directeur d'Inventaires et Gestion des Ouvrages Hydraulique (DIGOH) 水利施設管理局 局長
	M. Rabiou Hachirou	Directeur adjoint de Direction des Etudes et de la Programmmations 調査計画局 次長
	M. Abdelkader Dodo	Directeur Ressources en Eau 水資源局局長
	M. Abdourhamane Daouda	Chef de Division Hydraulique , Direction des Ressources en Eau 水資源局 水利課長
	M. Ibrahim Boube	Inspecteur Général de Service 検査官
	M. Gaoh Issoufou Nayamma	Chef division superstructures Hygiène et Assainissement, DTN/AEP 新規工事・飲料水施設局 衛生・下水施設課長
	M. Abdou Moumouni Mousa	Chef Division Hydrogéologie, Direction des Réssources en Eau 水資源局 水理地質課長
Direction Departementale de l'Hydraulique de Zinder ザンデル地方水利局	M. Ousmane Boukari	Directeur 局長
	M. Issa Abdoulaye	Directeur adjoint 次長
Services d'arrondissement de l'hydrquriaue de Mirriah, Zinder ミリア郡水利課	M. Harouna Mato	Chef de Service 課長
Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre les endémies 公共保健・風土病対策省		
Direction départementale de la santé publique et de la lutte contre les endémies de Zinder ザンデル地方公共保健・風土病対策局	Dr. Siddo Moumouni Daouda	Directeur 局長
	M. Laual Kiari	Chef de division financier 事務経理課長
	M. Oumarou Brah	Coordinateur du Programme Eradication de Ver de Guinee ギニアウォーム撲滅対策コーディネーター
	M. Maman Soffo Oumarou	Expert de l'assainissemen, Service hygiène 衛生課衛生浄化担当、専門家
	M. Kader Aba Agi	Coordinateur adjoint du Programme Eradication de Ver de Guinee ギニアウォーム撲滅対策コーディネーター補佐
Sous-préfecture de Mirriah ミリア郡庁	M. Hamadi Amadou	Sous-Préfet ミリア郡長

所属	氏名	役職
Société d'exploitation des eaux du Niger (SEEN) ニジェール水供給会社	M. Guero Chaibou	Directeur de la allimantation d'eau 給水部長
Société de patrimoine des Eau du Niger (SPEN) ニジェール水資産会社	M. Ali Oumar Dan Sorbo	Directeur de la palanification et des Investissements 計画、投資部長
Direction de travail 労働局	M. Ouma Amadou	Directeur 労働基準局監督官
	M. Maman umarou	Directeur Adjoint 監督官補佐
Direction de la Météologie Nationale 気象局	M. Labo Moussa	Directeur de la météo 気象部長
Centre National d'Energie Solaire 国立ソーラーエネルギーセンター	M. Aboudoussalam Ba	Directeur Général 所長
Universite du NIGer ニジェール大学	M. Gibo Garba	Départtement de Géologie 地質学部長
OFFEDES 地下水公社	M. Moufou Ahfour	Directeur administratif et financier 総務経理部長
	M. Aboudou Hahaman	Directeur technique 技術部長
	M. Chuibrm Issa	Directeur regional Niamey ニアメ地域圏部長
UNICEF ユニセフ	M. Ousseini Mai	Service eradication Ver de Guinee ギニアワ - ム撲滅課
World Vision	M. Lane Kwao-Sarbah	Directrice Nationale ニジェール代表
	M. Herman Schall	Directeur World Vision Zone de Zinder ザンデル地域長
Global 2000 Niger Centre Carter	M. Mohamed Salissou Kane	Secrétaire 事務長
AQUADEV (ベルギー国 NGO)	M. Salifou IBRA	Coordinateur コーディネーター
DANIDA (Danish International Development Agency) Rural) デンマーク国際開発局	M ^{me} .Inge Schou	Social Anthropologist 社会人類学者
	M. karl Aage Jergensen	Membre 局員
ADDR (Appui Danois au Développement Rural) Cellule de coordination デンマーク農村開発支援 コーディネー ション室	M ^{me} .Isabell Grignon	Chef 室長
Démié (Développement pour mieux-etre) (ニジェール国 NGO)	M. Sahabi Ahamed	Directeur 代表
	M. Agali Mamoud	Social Anthropologist, Coordinateur pour animation 社会学担当 啓蒙感化部門コーデ ィネーター
Unité de Construction de Matériel Agricole (UCOMA) 農業器具建設ユニット	M. Moutari Abdou	Directeur 所長
JOCV /JICA ニジェール駐在員事務所	朝日 紀樹	事務所長
	宮沢 直樹	調整員

基本設計概要説明 面会者リスト

所属	氏名	役職	
Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement, et de la lutte contre la Désertification 水利・環境・砂漠化対策省			
Ministère 本省	M. Ousseini Salifou	Secrétaire Général 次官	
	M. Ibrahim Malam Issoufou	Directeur d'Inventaires et Gestion des Ouvrages Hydraulique (DIGOH) 水利施設管理局 局長	
	M. Azara Malam Sully	Directeur de Direction des Etudes et de la Programmations 調査計画局 局長	
	M. Garba Radji	Directeur de Direction des Ressources en Eau 水資源局 局長	
	M. Ibrahim Boube	Inspecteur Général de Service 検査官	
	M. Gaoh Issoufou Nayamma	Directeur de Direction des Travaux Neufs et d'Alimentation en Eau Potable (DTN/AEP) 新規工事・飲料水施設局 局長	
	Direction Departementale de l'Hydraulique de Zinder ザンデル地方水利局	M. Ousmane Boukari	Directeur 局長
		M. Issa Abdoulaye	Directeur Adjoint 次長
	Services d'arrondissement de l'hydrquiaue de Mirriah, Zinder ミリア郡水利課	M. Harouna Mato	Chef ミリア郡水利課課長
Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre les endémies, Programme national d'Eradication du Ver de Guinée 公共保健・風土病予防省 ギニアウォー ム撲滅国家計画	M. Goubokoye Mayaki Boubacar	Technicien Sanitaire 保健技師	
Ministère de l'Equipement et de l'Amenagement du Territoire Direction du Laboratoire National des Travaux Publics et du bâtiment 設備・国土整備省 公共事業・建築物国 家研究所	M ^{me} . Abba Adama Bako	Directrice du Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment 公共事業・建築物国家研究所 所 長	
Ambassade des Etats-Unis d'Amérique アメリカ大使館	M ^{me} . Jennifer Peterson	Conseiller de Coopération 開発支援調整官	
	M ^{me} . Anna Horner	Assistante Projet de l'USAID USAID プロジェクト 補佐	
	M. John Furlon	Conseiller Scientifique 技術顧問	
JOCV /JICA ニジェール駐在員事務所	笹館 孝一	主席駐在員	
	高原 敏竜	企画調整員	
	宮沢 直樹	調整員	

資料-4 当該国の社会状況

ニジェール共和国
Republic of Niger

一般指標						
政体	共和制	*1	首都	ニアメー (Niamey)	*2	
元首	大統領/タンジャ・ママドゥ(Tandja MAMADOU)	*1,3	主要都市名	ジンデル、マラディ	*3	
独立年月日	1960年8月3日	*3,4	労働力総計	5,088千人	2000年	
主要民族/部族名	ハウサ人56%、ジェルマ22%、フラン人9%	*1,3	義務教育年数	8年間	(年)	
主要言語	フランス語、ハウサ語、トゥアレグ語	*1,3	初等教育就学率	30.9%	1998年	
宗教	イスラム教75%、キリスト教、原始宗教	*1,3	中等教育就学率	6.9%	1998年	
国連加盟年	1960年9月20日	*12	成人非識字率	84.1%	2000年	
世銀加盟年	1963年4月24日	*7	人口密度	8.55人/km2	2000年	
IMF加盟年	1963年4月24日	*7	人口増加率	3.3%	1980-2000年	
国土面積	1,266.70千km2	*1,6	平均寿命	平均 45.20 男 44.90 女 45.50		
総人口	10,832千人	2000年	*6	5歳児未満死亡率	248/1000	2000年
				カロリー供給量	2,088.5 cal/日/人	2000年

経済指標						
通貨単位	CFAフラン(Franc)	*3	貿易量	(年)		
為替レート	1 US \$ = 644.54 (2002年2月)	*8	商品輸出	百万ドル		
会計年度	Dec. 31	*6	商品輸入	百万ドル		
国家予算	(年)		輸入カバー率	2.0(月)	2000年	
歳入総額		*9	主要輸出品目	ウランウム、家畜	*1	
歳出総額		*9	主要輸入品目	食品、消費財、石油製品	*1	
総合収支	百万ドル (年)	*15	日本への輸出	2.8百万ドル	2001年	
ODA受取額	211.0百万ドル	2000年	*19	日本からの輸入	1.9百万ドル	2001年
国内総生産(GDP)	1,825.75百万ドル	2000年	*6	総国際準備	492.6百万ドル	2000年
一人当たりのGNI	180.0ドル	2000年	*6	対外債務残高	1,638.4百万ドル	2000年
分野別GDP	農業 38.8%	2000年	*6	対外債務返済率(DSR)	9.4%	2000年
	鉱工業 17.6%	2000年	*6	インフレ率 (消費者価格物価上昇率)	6.1%	1990-2000年
	サービス業 43.6%	2000年	*6			
産業別雇用	農業 男 % 女 %	1998-2000年	*6	国家開発計画	経済政策(2003-05)	
	鉱工業 % %	1998-2000年	*6			
	サービス業 % %	1998-2000年	*6			
実質GDP成長率	2.4%	1990-2000年	*6			*11

気象	(1991年~2000年平均)												観測地:ニアメ(北緯13度29分、東経2度10分、標高227m)	*4,5
月	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	平均/計	
降水量	0.0	0.0	4.5	4.1	33.4	67.1	145.8	171.0	92.3	11.8	0.2	0.0	530.2 mm	
平均気温	24.2	27.2	30.6	33.7	33.8	31.4	28.7	27.7	28.5	30.4	27.8	24.8	29.1 °C	

- *1 各国概況(外務省)
- *2 世界の国々一覽表(外務省)
- *3 世界年鑑2002(共同通信社)
- *4 最新世界各国要覽10訂版(東京書籍)
- *5 理科年表2000(国立天文台編)
- *6 World Development Indicators2002(WB)
- *7 BRD Membership List(WB)
- *8 IMF Members' Financial Data by Country(IMF)
- *9 Universal Currency Converter
- *10 Government Finance Statistics Yearbook 2001 (IMF)

- *10 Human Development Report2002(UNDP)
 - *11 Country Profile(EIU),外務省資料等
 - *12 United Nations Member States
 - *13 Statistical Yearbook 1999(UNESCO)
 - *14 Global Development Finance2002(WB)
 - *15 International Financial Statistics Yearbook 2002(IMF)
 - *16 世界各国経済情報ファイル2002(世界経済情報サービス)
 - *17 FAO Food Balance Sheets 2002年6月 FAO Homepage
- 注:商品輸入については複式簿記の計上方式を採用しているため
支払い額はマイナス表記になる

ニジェール共和国
Republic of Niger

項目	年度	1996	1997	1998	1999	2000
技術協力		4.35	5.42	6.79	5.52	9.54
無償資金協力		20.76	19.72	12.97	8.45	12.86
有償資金協力		1.06	0.94			
総額		26.17	26.08	19.76	13.97	22.40

項目	暦年	1996	1997	1998	1999	2000
技術協力		5.89	3.54	5.52	5.76	7.43
無償資金協力		2.14	14.31	8.88	13.85	14.27
有償資金協力		-3.22	-4.21	-3.04	-3.68	-6.68
総額		4.82	13.64	11.36	15.94	15.03

	贈与(1) (無償資金協力・ 技術協力)	有償資金協力 (2)	政府開発援助 (ODA) (1)+(2)=(3)	その他政府資金 及び民間資金(4)	経済協力総額 (3)+(4)
二国間援助 (主要供与国)	124.8	-19.0	105.8	-25.5	80.3
1. France	53.4	-12.1	41.3	1.9	43.2
2. Japan	21.7	-6.7	15.0	-30.2	-15.2
3. Germany	11.6	0.0	11.6	8.2	19.8
4. Belgium	10.1	-0.3	9.8	-0.2	9.6
多国間援助 (主要援助機関)	35.4	69.7	105.1	0.0	105.1
1. IDA			59.8	0.0	59.8
2. EC			13.3	0.0	13.3
その他	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
合計	160.2	50.8	211.0	-25.6	185.4

技術協力:外務協力・アフリカ統合省(Ministene des Affaires Etrangeres de la Cooperation et l'Integration Africaine)
無償:外務協力・アフリカ統合省(Ministene des Affaires Etrangeres de la Cooperation et l'Integration Africaine)
協力隊:外務協力・アフリカ統合省(Ministene des Affaires Etrangeres de la Cooperation et l'Integration Africaine)

*18 政府開発援助(OA) 国別データブック 2001 (国際協力推進協会)

*19 International Development Statistics(CD-ROM) 2002 OECD

*20 JICA資料

Procès-verbal des discussions
sur
l'Étude du concept de base
pour
le Projet d'approvisionnement en eau potable en vue de l'éradication du ver de Guinée
dans la région de Zinder (Phase II)
en République du Niger

En réponse à la requête de la République du Niger (ci-après abrégée "le Niger"), le Gouvernement Japonais a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le Projet d'approvisionnement en eau potable en vue de l'éradication du ver de Guinée dans la région de Zinder (Phase II) (ci-après abrégé "le Projet") et a confié son exécution à l'Agence japonaise de coopération internationale (ci-dessous abrégée "la JICA").

La JICA a délégué au Niger du 10 mars au 14 avril 2003 une mission d'étude du concept de base (ci-dessous abrégée "la mission") conduite par M. Hiroshi TAKEUCHI, Première division de la Gestion du Projet, Département de la Coopération financière non-remboursable, de la JICA.

Les membres de la mission ont tenu des concertations avec les ministères concernés du Gouvernement nigérien, et effectué une étude sur place dans la zone concernée. Les résultats des concertations et de l'étude sur place ont été confirmés par les deux parties pour les points principaux indiqués en annexe. La mission va poursuivre son étude, et établir le Rapport de l'étude du concept de base.

Fait à Niamey le 12 mars 2003.

竹内 博史

Hiroshi TAKEUCHI
Chef de la mission d'étude
Agence japonaise de coopération
internationale
Japon



Ousseïni SALIFOU
Secrétaire Général
Ministère de l'Hydraulique, de
l'Environnement et de la Lutte contre la
Désertification
République du Niger

Annexe

1. Objectifs du Projet

Ce projet a pour objectif l'amélioration de l'environnement d'approvisionnement en eau, la réduction du nombre de personnes souffrant de maladies d'origine hydrique comme le ver de Guinée, et de ce fait l'amélioration du cadre de vie dans le département de Zinder au Niger par le biais de la construction des ouvrages hydrauliques et la fourniture d'équipements.

2. Zone concernée par le Projet

Suite aux discussions entre les deux parties, elles ont convenu de procéder à une étude dans l'arrondissement de Mirriah où les conditions d'approvisionnement en eau sont les plus sévères dans le département de Zinder. Ces deux parties retiennent 101 sites figurés dans l'annexe 2, selon l'ordre de priorité classés au rang A, et 41 sites jugés nécessaires à une étude afin d'exécuter convenablement les travaux sur site dans le cadre du concept de base. Les sites définitifs faisant l'objet de cette étude seront déterminés en fonction des ouvrages déjà exécutés par les différents donateurs dont les informations seront collectées à Zinder, et aussi en tenant compte des souhaits émis par les habitants locaux. Ces sites retenus seront inscrits dans le memorandum technique. Les points à discuter pour la sélection des sites de la zone cible sont mentionnés ci-dessous à 8-1 et 8-2.

3. Organisme responsable et organisme d'exécution

1) Organisme responsable

Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification

2) Organisme d'exécution

Direction Départementale de l'Hydraulique de Zinder

4. Teneur de la requête de la partie nigérienne

Suite aux discussions, la partie nigérienne a déposé une requête portant sur les items indiqués dans l'Annexe 2. La JICA étudiera la pertinence de cette requête sur la base de l'étude sur place et de l'analyse au Japon, et si elle juge l'octroi de la Coopération financière non-remboursable pertinent, recommandera au Gouvernement Japonais de l'approuver. La décision finale concernant les items, les spécifications et les quantités des équipements du Projet sera prise sur la base des activités d'analyse à venir et en tenant compte du budget du Gouvernement Japonais pour ce Projet.

5. A propos de la Coopération financière non-remboursable du Japon

- 1) La partie nigérienne a bien compris le mécanisme de la Coopération financière non-remboursable du Japon, indiqué dans l'Annexe 5, qui lui a été expliqué par la mission d'étude.
- 2) Si le Gouvernement Japonais accorde sa Coopération financière non-remboursable, la partie nigérienne s'engage à prendre en charge les items nécessaires pour le bon déroulement du Projet indiqués dans l'Annexe 6.

6. Programme de l'étude

- 1) La mission d'étude poursuivra ses études jusqu'au 14 avril 2003. Elle étudiera ainsi la situation de l'approvisionnement en eau, les conditions hydrogéologiques, les conditions d'approvisionnement en équipements, la situation des autres donateurs dans la région de Zinder et passera en revue les projets de Coopération financière non-remboursable réalisés dans le passé.
- 2) La JICA rédigera le Rapport abrégé du concept de base, enverra sur place vers juin 2003 une mission d'explication de l'abrégé du concept de base pour l'expliquer à la partie nigérienne, et confirmer les préparatifs nécessaires à effectuer par la partie nigérienne.
- 3) Si la partie nigérienne donne son accord essentiel pour le Rapport abrégé du concept de base, la JICA établira le Rapport du concept de base, qui sera envoyé à la partie nigérienne vers septembre 2003.

7. Mesures d'exonération

La partie nigérienne s'est aussi formellement engagée à exonérer les activités du projet de la TVA (de l'étude du concept de base jusqu'à la réalisation).

8. Autres points à discuter

8-1 Discussions sur la selection des sites cibles

La requête formulée par le Gouvernement du Niger comportait 80 forages classés au niveau 1, (pompe manuelles) et 10 mini-aductions d'eau classés au niveau 2 (alimentées jusqu'aux robinets), cependant la liste annexée comporte 217 villages. La mission d'étude entame les travaux comme indiqués ci-dessous afin de lutter contre les maladies d'origine hydrique comme le ver du Guinée par le biais d'alimentation en eau salubre. Elle a expliqué sur les procédures des travaux sur les sites figurés dans l'annexe 2. La partie Nigérienne a donné son accord.

- 1) L'étude se focalise surtout sur l'arrondissement de Mirriah où la maladie du ver de Guinée se déclare fréquemment.
- 2) Pour les sites classés au niveau 2, les données hydrogéologiques prouvent une réserve importante, la mission retiendra ceux qui ont déjà mis en place un comité de gestion. Mais les sites éliminés dont les conditions répondent aux exigences seront étudiés comme le cas du niveau 1.

8-2 Discussions sur le doublement des travaux

La mission d'étude concernera les sites où un approfondissement des études (l'hydrogéologie, le sondage électrique, l'environnement social, les possibilités physiques de forages ainsi que la situation actuelle d'alimentation en eau dans les villages, l'assurance pour la mise en place de comités de gestion et les souhaits émis par les villageois) est nécessaire. La mission d'étude a expliqué à la partie nigérienne qu'elle proposera au gouvernement du Japon les sites de forages en fonction des conditions hydrogéologiques, environnement social, de maintenance et de gestion des ouvrages. Les résultats de cette proposition seront transmis à la partie nigérienne lors de l'explication à porter sur le

contenu du rapport abrégé cité au 6- 2). La partie nigérienne a accepté l'ensemble des procédures des travaux.

8-3 Système d'approvisionnement en eau

La mission d'étude a rappelé à la partie nigérienne, la nécessité de mettre en place, un comité de gestion de l'eau dans chaque village de plus de 3 000 habitants, et que les recettes issues de la vente soient correctement gérées.

S'agissant du système solaire, la partie nigérienne a notifié à la mission qu'elle ne rencontre pas de problèmes majeurs sur les 150 systèmes installés dans le pays.

La mission a expliqué que le Japon rencontre actuellement des problèmes d'approvisionnement en équipement du système solaire et par conséquent, il sera difficile de l'inclure dans le Projet.

Néanmoins la mission d'étude va mener des investigations pour identifier les raisons de la bonne marche du système.

8-4 Projets de Coopération financière non-remboursable antérieurs et vérification des études exécutées par d'autres donateurs

La mission d'étude a expliqué qu'elle vise à construire des ouvrages de qualité à faible coût autant que possible dans la mesure de l'aide non-remboursable du Japon.

Pour ce faire, elle s'inspirera de l'expérience passée de la coopération financière non-remboursable du Japon, de celle des autres partenaires au développement, ainsi que des conditions de gestion-maintenance des forages et des systèmes d'approvisionnement en eau dans les différents villages.

Elle a demandé les facilités nécessaires à cette étude à la partie nigérienne. Cette dernière a bien compris les objectifs de cette étude, et s'est engagé à assurer les facilités nécessaires.

8-5 A propos de la coopération technique

La partie nigérienne a accordé une importance d'organiser les populations pour une meilleure gestion et la maintenance après la construction des ouvrages.

Elle a demandé Soft Component (appui technique) concernant la sensibilisation requise pour la mise en place du système de gestion-maintenance des forages. Pour cela la mission a demandé la clarification des rôles des différents intervenants (Etat, département, villages), ainsi que la mise en place de comité de gestion avant la fin des travaux des ouvrages pour constituer un fonds de maintenance.

La mission a accepté un soutien à la sensibilisation nécessaire Soft Component aux différentes organisations.

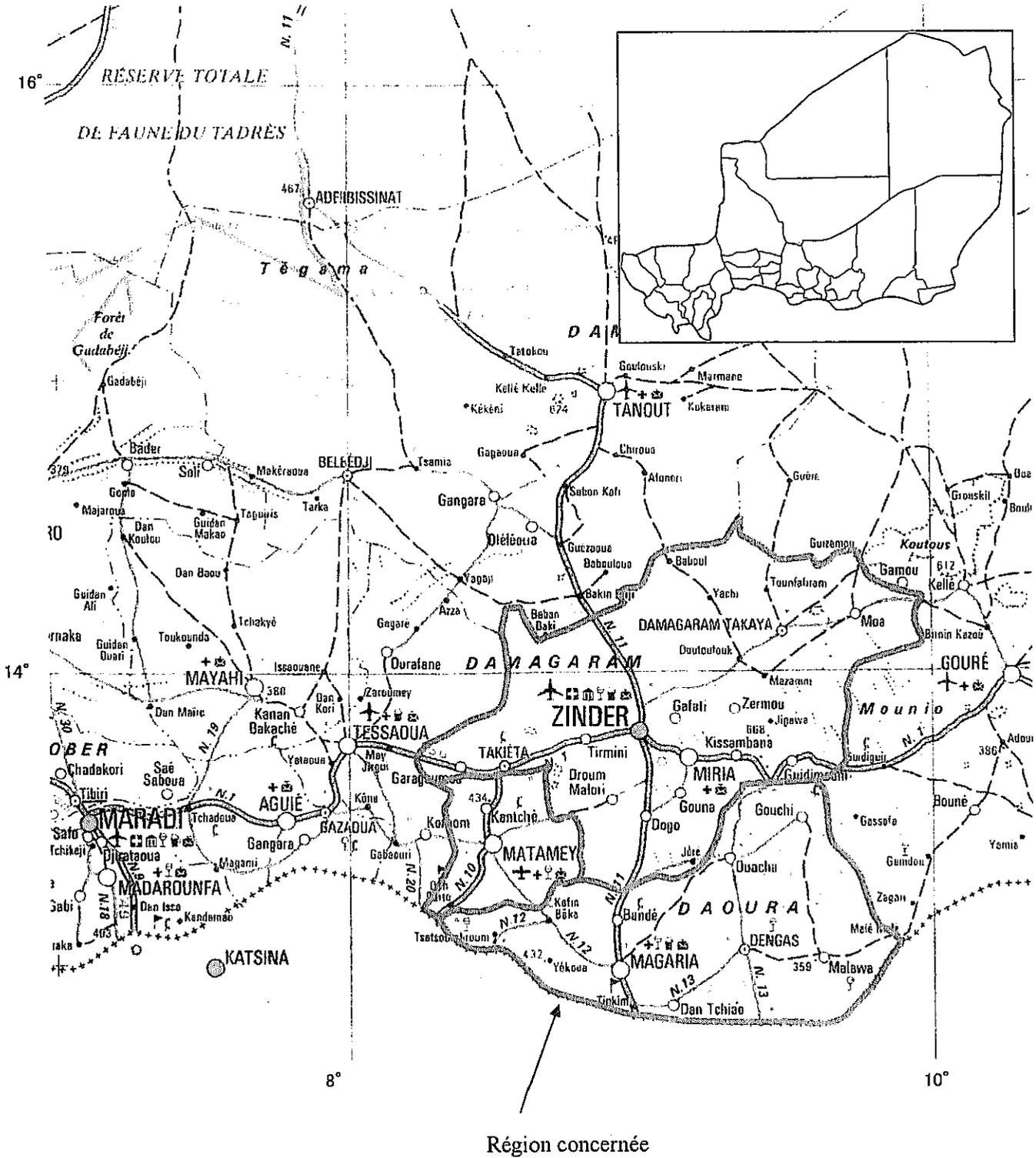
Les deux parties ont convenu de mettre au clair le système de sensibilisation actuel au cours de l'étude à venir la partie nigérienne envisage de mettre en place des comités de gestion de discuter et étudier le soutien Soft Component le mieux adapté.

8-6 Contrôle

La mission d'étude a expliqué que la partie nigérienne devrait effectuer un contrôle périodique afin que les bénéficiaires utilisent correctement les ouvrages. La partie nigérienne a pris acte. Les deux

parties ont convenu d'établir une liste de contrôle au cours de l'étude pour assurer ces travaux sur les futurs ouvrages.

- Annexe 1 Zone concernée par le Projet
- Annexe 2 Liste des sites du Projet
- Annexe 3 Requête de la partie nigérienne
- Annexe 4 Organigramme
- Annexe 5 Mécanisme de la Coopération financière non-remboursable du Japon
- Annexe 6 Mesures à prendre par la partie nigérienne



FE

Annexe 2 Liste des sites du Projet					
CLASSE	ARRONDISSEMENT	INDICE	NOM DU VILLAGE	POP.	PRIORITE
NIVEAU 1	MIRRIAH	7530016	ADJIRI	3,416	A
	MIRRIAH	7130020	AFOUNORI	595	A
	MIRRIAH	7530036	ALALI B. CHANE	1,708	A
	MIRRIAH	74B0025	ANGOAL DAOUNI	851	A
	MIRRIAH	74C0020	ANGOAL MALAM BACHOUAYE	3,038	A
	MIRRIAH	7420040	ANGOUAL BOUKIA	471	A
	MIRRIAH	7440050	ARGO MEGAO(ZANGO)	516	A
	MIRRIAH	7210170	BABAN ROUA	516	A
	MIRRIAH	7430120	BAKI MARAM MAY MAGARIA	3,038	A
	MIRRIAH	7430110	BAKIMARAM	1,823	A
	MIRRIAH	74A0060	BAOURE BOUKARI	620	A
	MIRRIAH	74C0100	BAOURE BOULILI	8,506	A
	MIRRIAH	74E0260	BIRJI GARIN IDI	1,004	A
	MIRRIAH	7130160	BIRNI KAZOE	3,858	A
	MIRRIAH	74A0140	DACHIRI	516	A
	MIRRIAH	7001180	DADIN SERKI	1,329	A
	MIRRIAH	74E0532	DAKOROU	851	A
	MIRRIAH	7150188	DAMOU BOUKAR	469	A
	MIRRIAH	74F0237	DAN GOULBI TCHEULHIM	516	A
	MIRRIAH	7470216	DANKENI MALAM ABDOU	1,255	A
	MIRRIAH	74C0180	DARGAZOU	4,860	A
	MIRRIAH	7420320	DINEY HAOUSSA	3,099	A
	MIRRIAH	7440153	DISSAFA	516	A
	MIRRIAH	7450150	DOGÓ CHAIBOU	7,780	A
	MIRRIAH	7450160	DOGÓ MAIKASSOUA	5,593	A
	MIRRIAH	7440160	DOUFOUFOUK BOUGAGE	723	A
	MIRRIAH	7440170	DOUFOUFOUK HAOUSSA	3,099	A
	MIRRIAH	74B0105	DOUMENI	2,430	A
	MIRRIAH	74B0120	FANDAY	1,004	A
	MIRRIAH	7130420	FOULATARI	569	A
	MIRRIAH	7130850	FOULATARI MARMARI GAKO	683	A
	MIRRIAH	7440210	GABAGAWA	2,066	A
	MIRRIAH	7410060	GACHERI HONDEY	502	A
	MIRRIAH	7470248	GAFATI	3,138	A
	MIRRIAH	74C0320	GARIN BOKA	851	A
	MIRRIAH	74C0325	GARIN DJEKA FADA	1,215	A
	MIRRIAH	7430330	GARIN GUIGUINIA	465	A
	MIRRIAH	74D0360	GARIN INNI	1,255	A
	MIRRIAH	7490330	GARIN MALAM	519	A
	MIRRIAH	74C0400	GARIN MALAM CHAIBOU	486	A
	MIRRIAH	7001300	GARIN MALAM MAI GAMDJI	551	A
	MIRRIAH	74F0345	GARIN MALAN OUMAR	588	A
	MIRRIAH	74D0370	GARIN MATA	516	A
	MIRRIAH	74E0440	GARIN TSAKA	628	A
	MIRRIAH	74F0380	GOUARI HSSA	516	A
	MIRRIAH	74F0397	GUIDAN KAOURA	465	A
	MIRRIAH	74A0300	GUIDIMOUNI	7,290	A
	MIRRIAH	7420494	GUIRARI	516	A
	MIRRIAH	74E0490	HALALI	608	A
	MIRRIAH	74B0320	ILLELA LIMAN BOURA	6,075	A
	MIRRIAH	74A0325	JIGAWA	3,645	A
	MIRRIAH	7470424	KACHENI	502	A
	MIRRIAH	74E0500	KAFA	486	A
	MIRRIAH	74E0530	KAFA ZAGORI	1,094	A
MIRRIAH	75ZA280	KANAK 2	3,416	A	
MIRRIAH	7001480	KANIA	2,976	A	
MIRRIAH	74F0470	KANIMATANE	2,066	A	
MIRRIAH	74A0405	KILALOUM	4,860	A	
MIRRIAH	7460390	KOGON CHEME	4,538	A	
MIRRIAH	7410410	KOLKOL MATA BUTOU	465	A	
MIRRIAH	74E0630	KORI TOUMNIA	1,944	A	
MIRRIAH	7450475	KOUKAKI	648	A	
MIRRIAH	7480600	KOUKOKI	519	A	
MIRRIAH	7440540	KOUMANDAKOU	3,099	A	

CLASSE	ARRONDISSEMENT	INDICE	NOM DU VILLAGE	POP.	PRIORITE
	MIRRIAH	74D0570	KRIDOGANA	608	A
	MIRRIAH	7001600	MADATAY M. AMMA	882	A
	MIRRIAH	7440595	MAGOMI	516	A
	MIRRIAH	74D0450	MAIKADA	534	A
	MIRRIAH	7130825	MARASSAGUI	2,277	A
	MIRRIAH	74D0600	MAZAMNI	5,021	A
	MIRRIAH	74E0720	MELA II	3,645	A
	MIRRIAH	7001680	MIDIK	1,874	A
	MIRRIAH	74C0600	MOUDOUK CHAMBOUA	7,290	A
	MIRRIAH	74E0820	RAHIN ZOMO	2,430	A
	MIRRIAH	7460615	ROUAN JIGAOUA	1,756	A
	MIRRIAH	7460625	ROUFOUAN MAYANA	516	A
	MIRRIAH	7410540	SABON GARI	753	A
	MIRRIAH	7520580	SABONKAFI	5,528	A
	MIRRIAH	74B0610	SALERI	608	A
	MIRRIAH	7470670	SAMKAKA	3,138	A
	MIRRIAH	7440685	SANTCHE	5,165	A
	MIRRIAH	7440695	SIDINI	620	A
	MIRRIAH	7001820	TCHANTCHANDI ADAM	620	A
	MIRRIAH	74C0660	TCHIMBOUA	3,645	A
	MIRRIAH	74F0770	TIRMINI	2,353	A
	MIRRIAH	74A0581	TOROSSO	608	A
	MIRRIAH	74C0675	TOUDOUN KARAGA	516	A
	MIRRIAH	7440750	TOUNFAFIRUM	6,198	A
	MIRRIAH	74E0900	YACHI I	3,038	A
	MIRRIAH	74A0615	ZANGON AMAN TORO	608	A
	MIRRIAH	7460735	ZANGON BAOUROU	908	A
	MIRRIAH	7460775	ZANGON ISMAGAILA	1,037	A
	MIRRIAH	74C0730	ZANGON KELLAWE	729	A
	MIRRIAH	7460835	ZANGON MAZOZA	516	A
	MIRRIAH	7460850	ZANGON MOHA BAOUROU	2,593	A
	MIRRIAH	7210915	ZANGON TAOUARA	628	A
	MIRRIAH	7410720	ZANGUIRI TAGABASS	516	A
	MIRRIAH	74D0880	ZOUAMI	628	A
NIVEAU 2	MAGARIA	7260656	MALAWA	10,041	A
	MATAMEY	7311630	MAIMOUGIA	3,307	A
	MATAMEY	7311700	ZAKARAWA	3,766	A
				TOTAL	101
NIVEAU 1		7150360	GUILADIMARAM	2,679	B
		7120518	KOULZADOU PEULH	670	B
		7150725	MAGAJE	1,607	B
		7150730	MAHOUM	670	B
		7150732	MAJA	536	B
		7150735	MALANDI	938	B
		7150755	MALOUDI 2	2,066	B
		7140632	TIAGO	536	B
		7150383	JARAMDI	469	B
	MAGARIA	7440285	GUIA	516	B
	MAGARIA	7210714	MAI TANTABARA BOUGAGE	778	B
	MAGARIA	7210715	MANTANTABARA HAOUSSA	620	B
	MAGARIA	7220570	RIGAL NIWARE	502	B
	MATAMEY	7311030	ANGOUAL BIRI	1,653	B
	MATAMEY	7312140	AWAKI BOUGAGE	1,653	B
	MATAMEY	7312262	BADAHI MODI	539	B
	MATAMEY	7316200	BIRJI BABA	2,205	B
	MATAMEY	7311250	BOUKOU	1,255	B
	MATAMEY	7316240	DADIN KOWA	1,102	B
	MATAMEY	7311600	DAN BARTO	2,205	B
	MATAMEY	7530143	DAN KAMSA	911	B
	MATAMEY	7319210	DAN KATCHO	551	B
	MATAMEY	7319220	DANANA BOUGAGE	551	B
	MATAMEY	7313355	DOUNGOU HAOUSSA	2,771	B
	MATAMEY	7311375	GORMEYE	753	B
	MATAMEY	7311390	GOULCHA BOUGAGE	502	B
	MATAMEY	7311400	GOULCHIA HAOUSSA	1,598	B
	MATAMEY	7319400	GOUMBABOUGAGE	496	B

CLASSE	ARRONDISSEMENT	INDICE	NOM DU VILLAGE	POP.	PRIORITE
	MATAMEY	7317300	HALBAWA BOUGAGE	1,102	B
	MATAMEY	7317390	KALGO	551	B
	MATAMEY	7319620	KAME DAN OUATA	661	B
	MATAMEY	7311610	MAKADAWA	1,255	B
	MATAMEY	7311620	MAY MAGE	882	B
	MATAMEY	7311650	RIFAO	551	B
	MATAMEY	7311670	ROUDJI	2,205	B
	MATAMEY	7319800	ZAGAWA BOUGAGE	661	B
	MATAMEY	7319845	ZANGON GOUREY	551	B
	MAGARIA	7240390	AMBIRJI	3,138	B
	MAGARIA	7270510	KAKI BARE	3,766	B
	MAGARIA	7270860	WACHA	7,531	B
	MATAMEY	7319440	GOUMBA HAOUSSA	3,138	B
				TOTAL	41

Annexe 3 Requête de la partie nigérienne

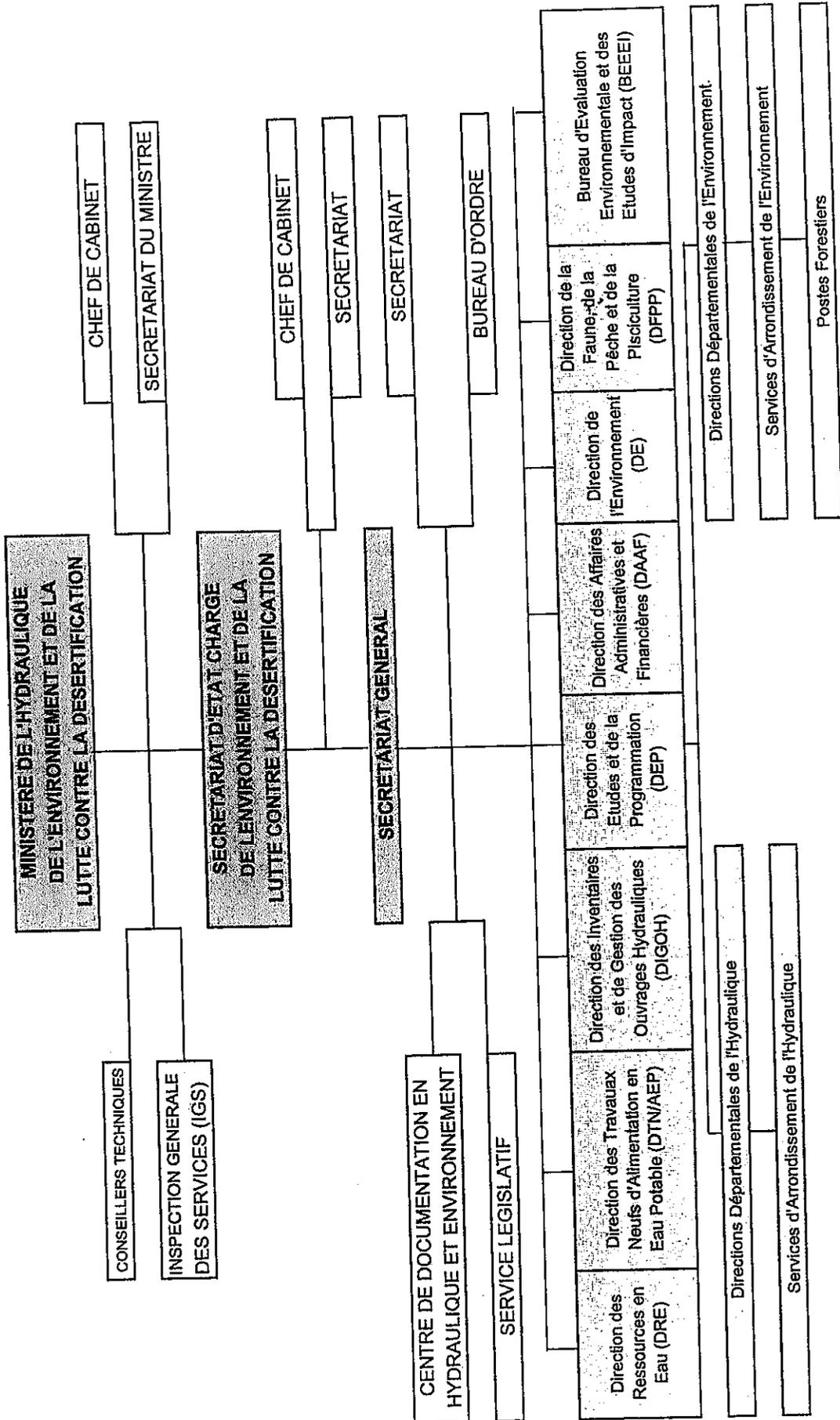
1) Construction des ouvrages hydrauliques

- | | |
|---|------------------|
| 1. Forages équipés d'une pompe à motoricite humaine | 80 forages |
| 2. Mini-AEP solaire | 10 installations |

2) Fourniture du matériel

- | | |
|---|-------|
| 1. Matériel de sensibilisation pour l'hygiène des populations | 1 jeu |
| 2. Matériel de gestion et d'entretien des installations d'alimentation en eau | 1 jeu |
| 3. Pièces de rechange pour les matériels ci-dessus | 1 jeu |

**ORGANIGRAMME DU MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**



[Signature]

Annexe 5 Mécanisme de la Coopération financière non-remboursable du Japon

5-1 Programme D'aide Financière Non-Remboursable Du Japon

Le Programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementation afférentes du Japon. La Coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédure de la Coopération financière non-remboursable

Le programme d'aide financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

- Etudes (étude préliminaire / étude du concept de base effectuées par la JICA)
- Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)
- Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)
- Exécution (Mise en œuvre du Projet)

2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de la Coopération financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvée par le Conseil des ministres est officiellement terminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

2. Contenu de l'aide

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant:

- (1) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- (2) évaluer la pertinence de la Coopération financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- (3) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- (4) préparer un concept de base du Projet
- (5) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la Coopération financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet.

Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature du procès-verbal des discussions.

2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore un rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

te

10

3. Plan de la Coopération financière non-remboursable du Japon

1) Echange de Notes (E/N)

La Coopération financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

2) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction, dû à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de la Coopération financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

3) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services de ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, la Coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tels que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide, doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

4) Nécessité de vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la Coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la Coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction.
- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site.
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consisterait à fournir des équipements.
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable.
- (5) Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, taxes intérieures et/ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et services spécifiés dans les contrats vérifiés.
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

6) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace, et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance, ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la Coopération financière non-remboursable.

7) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

8) Arrangement bancaire (A/B)

- (1) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera la Coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

T=

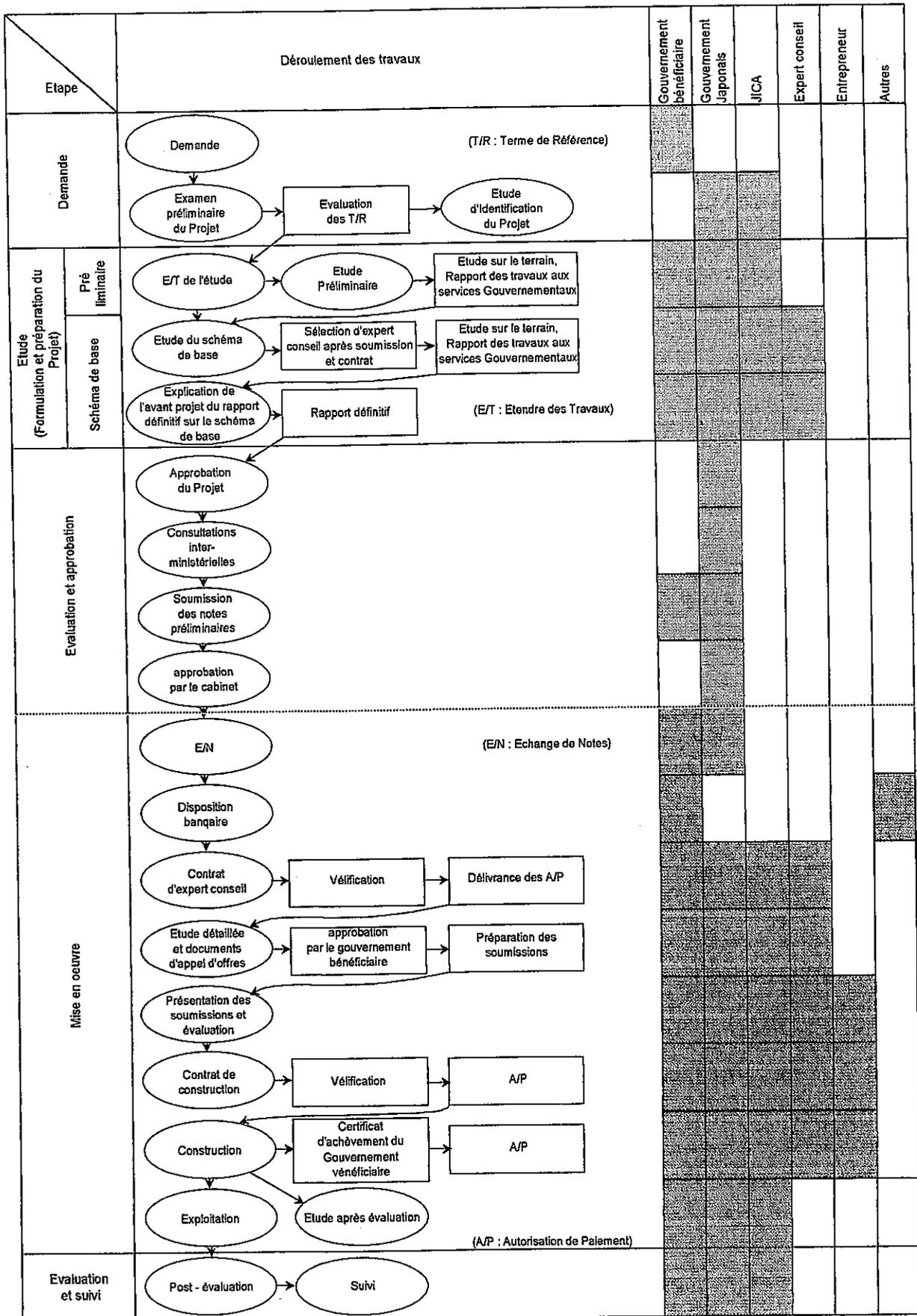
- (2) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon, conformément à l'Autorisation de Paiement mise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

5-2 Organigramme de la Coopération financière non-remboursable

Organigramme de la Procédure de coopération financière non-remboursable du Japon



TE

108

5-3 Principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement

N°	Eléments	Couvert par la coopération financière non-remboursable	Couvert par le pays bénéficiaire
1.	Obtenir superficie de terrain suffisante		●
2.	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		●
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain		●
4.	Construction du parking	●	
5.	Construction de la route	●	
	1) A l'intérieur du site	●	
	2) A l'extérieur du site		●
6.	Construction du bâtiment	●	
7.	Fournitures des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Électricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		●
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site	●	
	c. Le transformateur et disjoncteur principal	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoir de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égouts, eau de pluie, etc.)		●
	b. Système de drainage (évacuation des eaux de toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluie et autres)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de la distribution de la ville		●
	b. Système de distribution en gaz à l'intérieur du site	●	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique		●
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables, chaises et autres)		●
	b. Equipements concernant le projet	●	
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	1) Commission de notification de l'A/P		●
	2) Commission de paiement		●
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) des produits originaires du Japon	●	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	●	
10.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		●
11.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.		●
12.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		●

- 1) Fourniture des documents connexes
- 2) Réponses au questionnaire établi par la mission d'étude
- 3) Délivrance de laissez-passer routier
- 4) Collaboration de la contrepartie du Gouvernement du Niger

La contrepartie du Gouvernement du Niger accompagnera la mission d'étude pendant son séjour au pays, et lui assurera l'assistance suivante.

- Arrangement des réunions avec les organismes concernés du Gouvernement nigérien et des visites à effectuer par la mission d'étude.
- Participation à l'étude sur place, et arrangement de l'hébergement, facilités auprès des organismes de transport et obtention des autorisations requises etc.
- Assistance pour la collecte des documents connexes.

Les contreparties requises pour la mission d'étude sont comme suit.

- 1 pour l'ensemble de l'étude
- 2 techniciens responsables de l'étude de l'environnement social des villages ruraux

- 5) Autorisations d'accès et de prise de photos sur les lieux en relation avec l'étude
- 6) Assurance de la sécurité pour les bons fonctionnements de la mission étude, et de la garde par les polices ou gendarmerie des régions concernées.
- 7) Autorisation d'emporter hors du Niger les documents, rapports, cartes etc. liés à l'étude
- 8) Formalités de dédouanement
- 9) Exonération de taxes de douane imposée sur les équipements et matériaux apportés par les membres de mission d'étude, particulièrement les ordinateurs, le téléphone satellite, l'équipement de prospection électrique y compris, et aux frais de l'étude sur place par les sociétés nigériennes.

ニジェール共和国
第2次ザンデル地方ギニア・ウォーム撲滅対策飲料水供給計画
le Projet d'approvisionnement en eau potable en vue de l'éradication du ver de Guinée
dans la région de Zinder (Phase II)
en République du Niger

ニジェール国(以下 Niger という)からの要請に基づいて、日本政府は、「le Projet d'approvisionnement en eau potable en vue de l'éradication du ver de Guinée dans la région de Zinder (Phase II)」(以下、計画という)に関する基本設計調査の実施を決定し、その実施を国際協力事業団(以下 JICA という)に委託した。

JICA は、JICA 無償資金協力部業務第1課竹内博史を団長とする基本設計調査団(以下、調査団という)を3月10日から4月14日まで、Niger に派遣した。

調査団は、Niger 政府関係者と協議するとともに、対象地域において現地調査を実施した。協議および現地調査の結果、双方は付属書に記述された主要事項について確認した。本調査団は調査を継続し、基本設計調査報告書を取りまとめる予定である。

2003年3月12日 Niamey にて

(署名)

竹内 博史
日本国
国際協力事業団
基本設計調査団長

(署名)

Ousseini Salifou
Niger 国
水利・環境・砂漠化対策省
次官

付属書

1. 計画の目的

本計画は、給水施設建設、機材供与によって、Niger 国 Zinder 県における給水環境を改善し、ギニアウォーム症などの水因性疾患患者を減少させ、もって当該地区の生活環境の改善を図るものである。

2. 計画対象地域

双方の協議の結果、両者は、水の供給の条件が Zinder 県でもっとも厳しい、Mirriah 郡で調査を行うこととした。双方は付属書 annexe-2 に記載されている 101 の地点を A ランクと位置付け、次いで 41 地点を B とし、基本計画に従い、なるべく工事を行うための調査を行う。この調査の対象となっている最終地点は、Zinder で収集可能な、幾つかのドナーにより建設された井戸施設情報、地元民の要請などを勘案して決定される。対象地区の選定について協議すべき点は、後述の 8-1、8-2 に示す通りである。

3. 責任機関と実施機関

1) 責任機関

Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

2) 実施機関

Direction Départementale de l'Hydraulique de Zinder

4. Niger 側の要請内容

協議の結果、Niger 側は Annexe-2 に掲げる項目について要請状を提出した。JICA は、要請状の妥当性を、現地調査、日本での分析に基づいて調査し、無償資金協力として適切と判断した場合、日本国政府にその承認を推薦する。本計画の機材の品目・仕様・数量については、今後の分析を基に、本計画についての日本政府の予算を考慮して決定される。

5. 日本の無償資金協力について

- 1) Niger 側は、調査団が説明した Annexe-5 の日本の無償資金協力の仕組みを充分理解した。
- 2) 日本政府が無償資金協力を許可する場合、Niger 側は計画の円滑なる実施のために Annexe-6 で掲げる必要経費の負担を約束する。

6. 調査の予定

- 1) 本調査団は、引き続き 2003 年 4 月 14 日まで調査を継続する。この中で、Zinder 県の給水事情、水理地質条件、機器調達条件、他ドナーの状況、過去に実施された無償資金協力案件のレビュー等の調査を実施する。
- 2) JICA は基本設計調査概要書を作成し、2003 年 6 月頃に基本設計概要説明のため調査団を派遣し、Niger 側に基本設計の説明を行い、Niger 側が対応すべき準備について確認する。
- 3) Niger 側が、基本設計概要書に対して基本的に合意した場合、JICA は基本設計調査報告書を作

成し、これを 2003 年 9 月頃 Niger 側に発送する。

7. 免税処置

Niger 側は、計画の活動(基本設計調査から実施に至るまで)に掛かる付加価値税を免税とすることを確約する。

8. その他の協議事項

8-1 調査対象の選定に関する協議

Niger 政府の要請は 80 個所のレベル-1(人力ポンプ付き)、10 個所のレベル-2 小規模給水(蛇口までの給水システム)であったが、添付の村落リストでは、217 村落となっている。調査団は、Niger 側に下記の方針で述べられている如く、安全な水を供給することによりギニアウォーム等の水因性疾患を防止するために調査を開始すること、Annexe-2 にて掲げられている対象サイトで業務を実施する方法について説明した。

Niger 側はこれに合意した。

- 1) 調査はギニアウォーム症発生の多い Mirriah 郡に焦点を合わせて行う。
- 2) レベル-2 の対象地区については、十分な地下水量が必要であることから、調査団は管理委員会がすでに組織化されている場所を対象とする。

しかし、必要条件に照らして除外されたサイトについては、レベル-1 としての調査を実施する。

8-2 調査方法についての協議

調査団は、水理地質、電気探査、社会環境、井戸位置に関する物理的な可能性、村落における現在の給水状況、水管理委員会設置の確実性、村民の要望の項目について詳細調査を行う。その上で、調査団は深井戸のサイトについて水理地質、社会環境、施設の維持管理を考慮の上日本国政府に提案する旨、Niger 側に説明した。その提案の結果については、6-2 で示した通り、基本設計概要説明時に、Niger 側に説明する。これらの業務方法について、Niger 側は了解した。

8-3 給水システム

調査団は、Niger 側に、人口が 3,000 人以上の全ての村には水管理委員会を設置し、水販売代金が正しく管理されることが必要であることを強調した。

ソーラー・システムについて、Niger 側は、国内で設置されている 150 カ所について大きな問題は起きていないことを説明した。

調査団は、日本がソーラー用機器の供給に関する問題に直面していることを説明し、今回の計画に含めることは難しいと説明した。

しかし、調査団は、このシステムが正しく稼働するための条件調査を行う。

8-4 以前の無償資金協力案件、および他のドナーにより実施された調査の検証

調査団は、日本の無償資金協力の枠内で、出来る限り廉価で品質の高い施設を建設することを説明した。そのために他の村落での深井戸や給水システムの維持管理の状況について、過去の日本の無

償資金協力や、他の開発パートナーの経験を調査する。調査団はこの調査について、Niger 側に協力を要請した。

Niger 側はこの調査目的を良く理解し、必要な協力を約束した。

8-5 技術協力について

Niger 側は、施設建設後のよりよい維持管理について、村民を組織する重要性を認め、深井戸の維持管理システムを設置するために必要な啓蒙に関するソフトコンポーネント(技術支援)を要望した。

調査団は、これを行うためには、これに関係する国、県、村落などの役割を明確化し、施設の工事完了までに、維持基金を創るための管理委員会を設立する必要があることを説明した。調査団はさまざまの組織に対する必要な啓蒙をソフトコンポーネントにより支援することを承諾した。

双方は来るべき調査期間中に、現在の啓蒙活動のシステムを明確化することについて合意し、Niger 側は、管理委員会を設立の上最適なソフトコンポーネント支援を調査協議する。

8-6 井戸の管理

調査団は、Niger 側に、受益者が正しく施設を利用するために、定期的な管理を行う必要があることを説明し、Niger 側はこれを了解した。両者は、今回の調査中に、将来施設の調査を行うためのチェック・リストを作成することに合意した。

Annexe 1	計画対象地域
Annexe 2	計画対象サイト一覧
Annexe 3	Niger 側からの要請
Annexe 4	Niger 側関係組織図
Annexe 5	日本の無償資金協力の仕組み
Annexe 6	Niger 側の行うべき事柄

MEMORANDUM TECHNIQUE

Ce mémorandum complète le contenu du procès-verbal entre la Mission d'Etude du Japon et la partie nigérienne dans lequel sont expliquées les procédures de l'étude à venir.

1. Village faisant l'objet de l'étude

La mission d'étude a eu des concertations avec la Direction Départementale de l'Hydraulique sur l'étude dans la région de Zinder sur la base de l'annexe 2 du procès-verbal. La partie nigérienne a remis à la mission une liste des villages souffrant jusqu'à nos jours de la maladie de ver de Guinée élaborée avec la Direction Départementale de la santé sur laquelle figurent les communautés les plus endémiques. La Direction Départementale de l'Hydraulique a émis des souhaits de doter les villages ayant des besoins urgents en points d'eau modernes et à insérer sur la liste (Annexe 2). Les deux parties ont sélectionné les villages selon les critères suivants :

- 1) L'étude concerne l'arrondissement de Mirriah.
- 2) Parmi les villages dont la population consomme des eaux non potables en raison d'absence de point d'eau moderne ou d'insuffisance d'ouvrage hydraulique par rapport au nombre de la population.
- 3) Parmi les villages d'endémie soumis par les Directions Départementales de l'Hydraulique et de la Santé.

2. Sensibilisation

Les deux parties ont confirmé que la partie nigérienne s'engage à assurer constamment la sensibilisation après l'exécution des ouvrages. Elles ont également confirmé que la sensibilisation devrait être étudiée de manière cohérente autrement dit dès le début d'exécution. La mission examinera les procédures de la sensibilisation en étroite collaboration avec les Directions Départementales concernées.

Fait à Niamey
Le 17 mars 2003

TAKEUCHI HIROSHI

竹内 博史

**Chef de la mission d'étude
Agence Japonaise de Coopération
Internationale Japon**

BOUBE IBRAHIMA

**République du Niger
Ministère de l'Hydraulique,
de l'Environnement et de la
Lutte Contre la Désertification**

15/3/2003

REPUBLIQUE DU Niger
 DEPARTEMENT DE Zinder
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'HYDRAULIQUE
 Bp: 480
 E-MAIL: ddhzi@intnet.ne

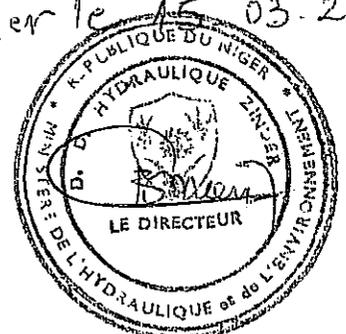
Liste additive de 23 villages endemiques du ver de guinée

N°	CANTON	IND	NMV	NMA	LONG	LAT
1	ALBERKARAM	7410621	TOUNGOUJOU	TOUNGOUJOU	- 9,208332	13,952222
2	BABAN TAPKI	7420020	ANGOUAL SOUNTALI	ANGOUAL SOUTALI	- 9,099999	13,724999
3	BABAN TAPKI	7420160	BAOUCHERI	BAOUCHERI	30 9,063888	13,716666
4	BABAN TAPKI	7420180	BAOUREWA	BAOUREWA	3 9,054166	13,737500
5	BABAN TAPKI	7420300	DINEY BOUGAGE	DINEY BOUGAGE	- 9,084721	13,602778
6	BABAN TAPKI	7420380	GANGARA KARIMOU		/ 8,959721	13,648611
7	BABAN TAPKI	7420720	SOUGOUNIA	GOUGOUNIA	29 9,058332	13,711111
8	BABAN TAPKI	7420722	SOUGOUNIA	GOUGOUNIA	- 9,058332	13,711111
9	BABAN TAPKI	7420820	ZANGON TANKO	B. GARIN TANKO	- 9,043055	13,676389
10	DAKOUSA	7430020	ALAUNI	ALAUNI	- 9,148056	13,984999
11	DAKOUSA	7430060	ANGOUAL SAMIA	ANGOUAL SAMIA	- 9,049443	13,998333
12	DAKOUSA	7430130	BANDAWA	BANDAWA	6 8,870808	14,024884
13	DAKOUSA	7430355	GARIN MAKERI		9,073610	14,052777
14	DROUM	7460395	IFARA		- 8,886110	13,638889
15	DROUM	7460540	MALOUAWA ABDOU		/ 8,916667	13,716666
16	DROUM	7460705	TCHALIGA		- 8,938888	13,633333
17	KISSAMBANA	74B0340	ILLELA SALERI	ILLELA MALAM SOULEY	4 9,379167	13,618055
18	KISSAMBANA	74B0500	KISSAMBANA YERIMA	KISSAMBANA YERIMA (GR SERK)	3 9,329166	13,708332
19	KISSAMBANA		ILLELA MALAM NA MAGARIA		18 9,379167	13,618055
20	MIRRIA	74C0430	GUEZA 1	GUIEZA	3 9,244443	13,702778
21	MIRRIA	74C0540	KORATA	KORATA	3 9,247222	13,759722
22	OUAME	74E0780	OUAME TA ANA	OUAME	7 9,183332	14,154166
23	OUAME	74E0900	YACHI ZOMO	YACHIN KAFA	/ 9,238889	14,243055

Zinder le 15 03. 2003

竹内博史

JICA Basic Design
 Study Team



(45)

15/3/2003

Liste des villages ayant besoin de points d'eau

ARROND	IND	NMV	POP	PRIORITE	LON	LAT	PC	PE
MIRRIA	7410060	GACHERI HONDEY	502	A	523698	1546873	0	0
MIRRIA	7410410	KOLKOL MATA BUTOU	465	A	533285	1557175	0	0
MIRRIA	7410540	SABON GARI	753	A	528501	1544574	0	0
MIRRIA	7410720	ZANGUIRI TAGABASS	516	A	531194	1550414	0	0
MIRRIA	7420040	ANGOUAL BOUKIA	471	A	511417	1506470	0	0
MIRRIA	7420494	GUIRARI	516	A	496094	1508925	0	0
MIRRIA	7430110	BAKIMARAM	1823	A	496103	1568213	0	0
MIRRIA	7430330	GARIN GUIGUINIA	465	A	502400	1540565	0	0
MIRRIA	7440050	ARGO MEGAO(ZANGO)	516	A	538380	1559025	0	0
MIRRIA	7440153	DISSAFA	516	A	568356	1562468	0	0
MIRRIA	7440160	DOUFOUFOUK BOUGAGE	723	A	533291	1552260	0	0
MIRRIA	7440285	GUITA	516	B	552203	1544612	0	0
MIRRIA	7440595	MAGOMI	516	A	552603	1568421	0	0
MIRRIA	7440695	SIDINI	620	A	548906	1542762	0	0
MIRRIA	7450475	KOUKAKI	648	A	490677	1483891	0	0
MIRRIA	7460625	ROUFOUAN MAYANA	516	A	486636	1520294	0	0
MIRRIA	7460735	ZANGON BAOUROU	908	A	481973	1508470	0	0
MIRRIA	7460775	ZANGON ISMAGAILA	1037	A	489040	1523057	0	0
MIRRIA	7460835	ZANGON MAZOZA	516	A	483178	1513231	0	0
MIRRIA	7470216	DANKENI MALAM ABDOU	1255	A	520107	1536426	0	0
MIRRIA	7470424	KACHENI	502	A	540810	1539215	0	0
MIRRIA	7480600	KOUKOKI	519	A	447001	1522648	0	0
MIRRIA	7490330	GARIN MALAM	519	A	512046	1510156	0	0
MIRRIA	74A0060	BAOURE BOUKARI	620	A	536608	1539977	0	0
MIRRIA	74A0140	DACHIRI	516	A	551896	1547683	0	0
MIRRIA	74A0581	TOROSSO	608	A	559395	1548314	0	0
MIRRIA	74A0615	ZANGON AMAN TORO	608	A	544560	1539835	0	0
MIRRIA	74B0025	ANGOALDAOUNI	851	A	532894	1510942	0	0
MIRRIA	74B0105	DOUMENI	243	A	537541	1517092	0	0
MIRRIA	74B0120	FANDAY	1004	A	537560	1504344	0	0
MIRRIA	74B0320	ILLELA LIMAN BOURA	6075	A	547778	1503132	0	0
MIRRIA	74B0610	SALERI	608	A	540114	1503887	0	0
MIRRIA	74C0320	GARIN BOKA	851	A	530050	1502184	0	0
MIRRIA	74C0325	GARIN DJEKA FADA	1215	A	526138	1507402	0	0
MIRRIA	74C0400	GARIN MALAM CHAIBOU	486	A	525974	1521686	0	0
MIRRIA	74C0660	TCHIMBOUA	3645	A	529149	1501261	0	0
MIRRIA	74C0675	TOUDOUN KARAGA	516	A	516364	1523521	0	0
MIRRIA	74C0730	ZANGON KELLAWE	729	A	520720	1519684	0	0
MIRRIA	74D0360	GARIN INNI	1255	A	598050	1559647	0	0
MIRRIA	74D0370	GARIN MATA	516	A	580484	1565373	0	0
MIRRIA	74D0570	KRIDOGANA	608	A	583658	1559288	0	0
MIRRIA	74E0260	BIRJI GARIN IDI	800	A	524135	1560697	0	0
MIRRIA	74E0352	DAKOROU	700	A	531765	1573455	0	0
MIRRIA	74E0450	MAI KADA	534	A			0	0
MIRRIA	74E0490	HALALI	608	A	527854	1586967	0	0
MIRRIA	74E0500	KAFA	486	A	515951	1559554	0	0
MIRRIA	74E0530	KAFA ZAGORI	1094	A	526980	1564233	0	0
MIRRIA	74F0237	DAN GOULBI TCHEULHIM	516	A	460995	1542745	0	0
MIRRIA	74F0345	GARIN MALAN OUMAR	588	A	487841	1528587	0	0
MIRRIA	74F0380	GOUARIHSSA	516	A	469524	1524456	0	0
MIRRIA	74F0397	GUIDAN KAOURA	465	A	457253	1547973	0	0

Total

竹内博史
JICA Basic Design
Studio Tomu

A-35

Zinder le



15/3/2003

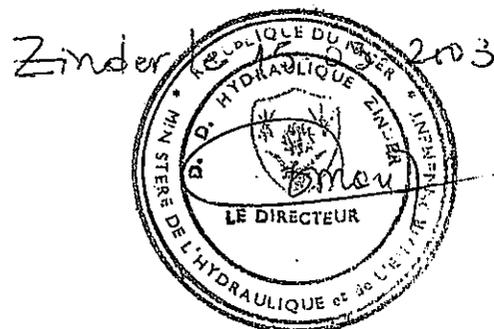
Liste des villages ayant besoin de points d'eau supplémentaires

ARROND	IND	NMV	POP	PRIORITE	LON	LAT	PC	FE
MIRRIAH	7420320	DINEY HAOUSSA	3099	A	510215	1505855	0	4
MIRRIAH	7430120	BAKI MARAM MAY MAGARIA	3038	A	496103	1568213	0	1
MIRRIAH	7440170	DOUFOUFOUK HAOUSSA	3099	A	536890	1552572	1	4
MIRRIAH	7440210	GABAGAWA	2066	A	549609	1566571	1	0
MIRRIAH	7440540	KOUMANDAKOU	3099	A	559627	1576885	1	0
MIRRIAH	7440685	SANTCHE	5165	A	544921	1590064	1	0
MIRRIAH	7440750	TOUNFAFIRUM	6198	A	548540	1577168	2	0
MIRRIAH	7450150	DOGO CHAIBOU	778	A	501803	1492644	3	4
MIRRIAH	7450160	DOGO MAIKASSOUA	5593	A	501803	1491723	1	4
MIRRIAH	7460390	KOGON CHEME	4538	A	481369	1503095	0	2
MIRRIAH	7460615	ROUAN JIGAOUA	1756	A	468759	1512476	2	0
MIRRIAH	7460850	ZANGON MOHA BAOUROU	2593	A	483776	1508623	1	0
MIRRIAH	7470248	GAFATI	3138	A	511857	1529355	0	3
MIRRIAH	7470670	SAMKAKA	3138	A	511711	1520600	1	6
MIRRIAH	74A0325	JIGAWA	3645	A	546832	1528013	1	1
MIRRIAH	74A0405	KILALOUM	486	A	555872	1512670	0	3
MIRRIAH	74C0020	ANGOAL MALAM BACHOUAYE	3038	A	522679	1511546	0	2
MIRRIAH	74C0100	BAOURE BOULILI	8506	A	525245	1498953	1	5
MIRRIAH	74C0180	DARGAZOU	486	A	532452	1504030	2	2
MIRRIAH	74C0600	MOUDOUK CHAMBOUA	729	A	530050	1502184	0	2
MIRRIAH	74D0600	MAZAMNI	5021	A	547399	1546138	1	5
MIRRIAH	74D0880	ZOUAMI	628	A	542285	1554424	0	1
MIRRIAH	74E0630	KORI TOUMNIA	1944	A	523962	1585427	2	0
MIRRIAH	74E0720	MELA II	3645	A	531348	1547127	0	2
MIRRIAH	74E0820	RAHIN ZOMO	243	A	532357	1578985	1	0
MIRRIAH	74E0900	YACHI 1	3038	A	525770	1574523	1	0
MIRRIAH	74F0470	KANIMATANE	2066	A	463368	1523695	2	0
MIRRIAH	74F0770	TIRMINI	2353	A	478080	1522450	5	3

Total

28

竹内 博史
 JICA Basic Design
 Study Team



テクニカル・メモ

このメモは、日本調査団と Niger 側とで合意した議事録の内容を補うもので、これから行う調査内容を説明している。

1. 調査対象村落について

調査団とザンデル地方水利局は、協議議事録の Annexe 2 に基づき、Zinder 県における調査についての協議を行った。Niger 側は、調査団に対して、Zinder 地方保健局と共同で作成したギニアウォーム症村落リストを手渡した。このリストは今日においてもその病害に苦しむ村落を示すものである。水利局は、これらの近代的な給水施設を緊急に必要とする村落をリスト (Annexe 2) に書き加える様に要望した。両者は、次の基準により村落の選定を行うこととした。

- 1) 調査は Mirriah 郡とする。
- 2) 近代的な給水施設が無いために、あるいは人口の割合に比して施設の数が不十分なため、飲料に適さない水を利用している村落
- 3) 地方水利局及び地方保健局から汚染地区に指定された村落

2. 普及啓蒙活動について

両者は、井戸建設後の継続的な普及啓蒙活動は、Niger 側が実施することを確認した。また同時に、普及啓蒙活動は、建設実施の当初から、一貫して検討することが必要なことも確認した。調査団は、啓蒙活動の実施方法について、関連する局と密接な連携の下に、その体制を検討する。

2003 年 3 月 17 日

ニアメにて作成

(署名)

竹内 博史
調査団長
国際協力事業団

(署名)

Boube IBRAHIMA
Niger 国
水利・環境・砂漠化対策省